ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que les règlements ci-après indiqués ont été adoptés par le conseil lors de la séance ordinaire du 19 octobre 2026 :

« Règlement 1393 autorisant le surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin public de nuit avec une souffleuse à neige »

« Règlement 1333-2 modifiant le *Règlement 1333 concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire* »

« Règlement 1314-2026-PRP relatif au programme d'aide financière à la restauration patrimoniale »

Les règlements sont actuellement disponibles sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux »

FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 21 octobre 2026

Audrey Senécal

Me Audrey Senécal
Directrice générale adjointe
Greffière et directrice des Services juridiques